



**Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

ARRONDISSEMENT  
DE SAINT QUENTIN

**Objet** : fixation des tarifs  
d'accès des professionnels en  
déchèterie à compter du 1er  
avril 2025

**DATE DE CONVOCATION :**  
**Vendredi 14 mars 2025**

Nombre de membres

En exercice : 83

Titulaires Présents : 56

Absents :

- Dont suppléés : 4

Nombre de pouvoirs : 8

Votants :

- Dont « pour » : 68

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 mars à 19 h 00, les membres du Conseil de Communauté dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes à Bellicourt, sous la présidence de Monsieur Marcel LECLERE, Président.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs BELMERE, PASSET F., WABONT C., WABONT G., MOREL, LECLERE, ROJO, ALEXANDRE, NOIRET, MARRON, CORNIAUX, MARQUET, PEREIRA, PICARD, GYSELINCK, DEHAINE, OBLEZ, DOBBELS, DE WEVER, GABELLE, QUEREL, REMY, DESAINT JEAN, FOUQUIER D'HEROUEL, DENIVET, CAILLE, LALOUETTE, LANGLET, DESMASURES, DENIZON, FALEMPIN, VARLET, HOCQUET, RISBOURG, RICOUR, LOCQUET GONELLE, PEZET, HELUIN, DUCATTEAU, CAMUS, MICHAUT, DIRSON, MARCY, PARENT, FROMENT, CAIRE, LOCQUET, COLLET A., MILHEM, PAMART, HUMAIN, LEGRAND, DUBOIS, REMY, CERUSO, ROZIER, PRUVOST, PASSET, HELOIRE, MARIE.

Mr François RAOUL, Délégué de la Commune de Bellicourt donne pouvoir à Mr Marcel LECLERE, Maire Délégué de la commune de Bellicourt.

Mme Sylvie ROY, Déléguée de la commune de Bohain-en-Vermandois donne pouvoir à Mme Myriam PICARD, Déléguée de la commune de Bohain-en-Vermandois.

Mr Laurent PASCAL, Délégué de la commune de Bohain-en-Vermandois donne pouvoir à Mr Yann ROJO, Maire Délégué de la commune de Bohain-en-Vermandois.

Mme Anne Marie GILLINGHAM, Déléguée de la commune de Fresnoy-le-Grand donne pouvoir à Mme Isabelle LALOUETTE, Déléguée de la commune de Fresnoy-le-Grand.

Mr Nicolas RISBOURG, Délégué de la commune de Gricourt donne pouvoir à Mr Roland VARLET, Maire Délégué de la commune de Gricourt.

Mr Jean-Pierre MERLIN, Maire Délégué de la commune de Pontruet donne pouvoir à Mr Stéphane PRUVOST, Maire Déléguée de la commune de Vendelles.

Mr Philippe HERMANT, Délégué de la commune de Savy donne pouvoir à Mr Yannick HUMAIN, Maire Délégué de la commune de Savy.

Mr Bertrand CALLAY Délégué de la commune de Brancourt-le-Grand donne pouvoir à Mr Jean-Michel DEHAINE, Délégué de la commune de Brancourt-le-Grand.

**Représentés ou excusés :**

MME et M. LEFEVRE B., FRANCOIS, ROY, LAURENT, CALLAY, TROUILLET, MORLET, GILLINGHAM, RISBOURG N., LANGNY, PINCON, CORNAILLE, NUTTENS, MERLIN, HERMANT, BONIFACE

**Etaient absents :**

MME et M. DUQUENNE, CORDIER Pierre, CORDIER Pascal, MICHALAK, FLAMANT, COURSIER, DRUELLE, DE ROMANCE, BOUDJEMLINE, COLLET M., THOMAS.

M. NOIRET Patrick a été élu secrétaire.

Le règlement intérieur des déchèteries définit les conditions dans lesquelles les usagers peuvent accéder au service des déchèteries de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Les usagers relevant de la catégorie des professionnels sont accueillis uniquement sur le site de Bohain-en-Vermandois. La facturation de leurs apports en mono-flux sera calculée en fonction du poids et de la nature du déchet déposé.

Lorsque leur siège social est domicilié sur le territoire intercommunal, ces usagers sont autorisés à accéder en déchèterie.

Lorsque leur siège social est domicilié en dehors du territoire intercommunal, ces usagers peuvent accéder en déchèterie à condition de justifier de la réalisation d'un chantier sur le territoire en fournissant préalablement une attestation sur l'honneur du donneur d'ordre et la copie du devis signé.

Pour cette catégorie d'usagers, le contrôle d'accès se fait par carte. Cette carte d'accès est à la charge du demandeur selon les tarifs suivants :

- 45 € pour un véhicule,
- 90 € pour deux véhicules,
- 10 € par véhicule supplémentaire.

La grille tarifaire à compter du 1er avril 2025 est la suivante :

- bois : 126 € / tonne
- cartons/papiers : gratuit
- déchets végétaux : 55 € / tonne
- encombrants : 258 € / tonne
- ferraille : gratuit
- gravats valorisables : 30 € / tonne
- mobilier : gratuit
- plâtre : 199 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, accepte d'appliquer les nouveaux tarifs ci-dessus à compter du 1er avril 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Vice-Président**  
**Secrétaire de Séance**  
Monsieur Patrick NOIRET

**Président**  
Monsieur Marcel LECLERE



MARCEL LECLERE

Marcel LECLERE  
2025.03.25 15:59:08 +0100  
Ref:8427791-12650728-1-D  
Signature numérique  
le Président